LESTELLE BETHARRAM



BULLETIN MUNICIPAL

Octobre 2013

SOMMAIRE

Le mot du Maire	page	1
Le mot du rédacteur	page	2
Comptes rendus des séances du Conseil municipal	page	3/6
Festivités	page	7
Le Vieux Logis récompensé	page	8
Visite ministérielle	page	9
Journée du patrimoine	page	10
Une centenaire à la maison de retraite	page	11
Un poste supplémentaire à l'école	page	12
Repas de quartier	page	13
Crue du Gave en image	page	14/15
La vie associative	page	16/21
Le Beau Rameau	page	22/24
Histoire de football	page	25
A noter	page	26
Etat Civil	page	27
Les dates à retenir	page	27
Horaires Ludothèques des 2 Gaves	page	28

Crédits photos : M Corsini

LE MOT DU MAIRE

Les inondations du mois de juin ont durement affecté l'activité touristique de notre commune en particulier au niveau du camping et ont bien endommagé le patrimoine communal.

Les dégâts occasionnés aux biens assurés (matériel, chalets, grillage camping, ...) sont remboursés partiellement par les assurances.

Le fonds de solidarité d'Etat versera une indemnité pour les dégâts sur la voirie, les espaces publics, les installations sportives dont le montant sera connu en novembre. Cela déterminera la nature des travaux de réhabilitation que nous déciderons de réaliser. Le versement de cette indemnité n'interviendra pas avant début 2014. Nous attendons aussi les réponses de la région et du département à nos demandes de subventions.

Enfin, il faut savoir que les indemnisations de l'Etat pour les dégâts de la crue d'octobre 2012, heureusement beaucoup moins importants que ceux du printemps ne nous ont pas encore été versées.

Une des conséquences de ces inondations est l'obligation pour notre équipe de foot « Entente du Piémont » d'utiliser les installations sportives de la commune de Montaut, dans l'attente de la remise en état définitif du stade Lestellois, ce qui sera chose faite en décembre. Trente licenciés à ce jour, permettent à notre club d'aligner une équipe à 11 et une autre à 7. Une école de foot forte de 25 enfants a également vu le jour. Belle performance pour ce nouveau club qui démarre la saison avec des résultats très honorables. Je salue et remercie les dirigeants et les joueurs et leur adresse les encouragements du Conseil Municipal.

La bonne nouvelle de la rentrée scolaire a été la création d'un quatrième poste d'enseignant, ce qui nous permet d'accueillir les 82 enfants inscrits dans de très bonnes conditions et d'accepter les inscriptions à partir de 2 ans et demi. Nous avons renforcé la surveillance des élèves par du personnel supplémentaire, pendant la coupure de la mijournée à la cantine et dans la cour de récréation.

La réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera à la rentrée 2014, est compliquée à mettre en place car elle demande du personnel compétent et donc des moyens financiers. Nous étudions cela en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves et chercherons à l'organiser en mutualisant le plus possible d'activités avec les communes voisines afin d'en atténuer le coût.

Jean-Marie BERCHON

LE MOT DU REDACTEUR

Au temps pour nous

Nos professeurs nous apprenaient naguère que le temps et l'usage rendaient l'homme sage. De nos jours, permettez-nous d'en douter car entre les fatalistes qui pensent que tout est fichu et les gais lurons qui estiment que rien n'est grave, il existe quelques joyeux drilles hédonistes et des oisifs épicuriens qui sont partisans de perdre leur temps.

Parce que le temps est un bien précieux, la conséquence de le gaspiller est évidemment synonyme de ne pouvoir le récupérer.

Montres, chronomètres, pendules, cadrans solaires, clepsydres n'y peuvent rien : le temps est notre maître !

Alors, l'homme, qui avec l'âge, aurait pu ou dû atteindre le nirvana de la sagesse, devient parfois un fanatique se prenant pour Dieu ou un barbare pour le diable.

Ce phénomène est dans l'air du temps, il suffit de regarder à l'Ouest où si, il n'y avait rien de nouveau il fût un temps, le postulat n'est plus de mise. Car, sans noircir le tableau, nous sommes passés, au fil des siècles, de la tribu à la société et il ne faudrait pas qu'insensiblement nous passions dans le processus inverse et régressif!

Vous connaissez tous des proverbes sur le temps. Du *'Il faut donner du temps au temps''* écrit par Miguel de Cervantès à la phrase *'' Il faut laisser le temps au temps''* prononcée à La Rochelle par Jack Lang, le Gave de Pau continue de rouler ses galets, le temps s'écoule inexorablement tel une lime qui travaille sans bruit.

La relativité, Albert Einstein en connaissait un rayon, lui qui l'expliquait à ses condisciples de la sorte : '' Placez votre main une minute sur un poêle bien chaud, la souffrance vous semblera durer une heure. Par contre, si vous passez une heure avec une jolie fille, il vous semblera que cette heure-là dure une minute''.

Plus terre à terre, les philosophes donnent, chacun à leur façon, leur notion du temps, par exemple, parmi tant d'autres:

- '' Une minute est plus ou moins longue, cela dépend de quel côté de la porte de la salle de bain vous êtes''
- ''Les anniversaires sont toujours bons à fêter : plus vous en avez, plus longtemps vous vivez''
- ''Avez-vous remarqué que les gens qui sont en retard sont de meilleure humeur que les gens qui les attendent ?''

Il en va de même pour la pluie et le beau temps...qui influent sur le moral des troupes. Autant pour moi...

Michel Corsini

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2013

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Marie-Claire Lacau qui donne procuration à Mathias Martell Jean Sépé qui donne procuration à Michel Corsini

Yves Péré (excusé)

Cristel Mouré (absente)

Secrétaire de séance: Michel Corsini

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 16 avril 2013 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT

Les procès-verbaux des séances des 28 mars 2013 et 12 avril 2013 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

1- Location local boulangerie

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un bail dérogatoire d'un an, avec possibilité au bout de cette année, de l'obtention d'un bail commercial, en faveur de M. et Mme Ramirez, nouveaux boulangers. Le prix du loyer reste inchangé.

2- Subventions

Une subvention de 2.500 € est allouée à la nouvelle équipe de football dénommée Entente du Piémont, afin de démarrer ses activités.

3- Ouestions diverses

La maison appartenant à M. Bolzinger étant à vendre, le Conseil Municipal ne désire pas préempter.

M. Théaux ayant effectué certains travaux dans l'appartement qu'il occupe avec sa famille bénéficie en contrepartie d'un mois d'exonération de loyer.

Séance du 18 juillet 2013

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception d'Alain Graciaa qui donne procuration à Jean-Marie Berchon, Yves Péré et Crystel Mouré (absents non excusés).

Secrétaire de séance : Michel Corsini

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2013. Il est adopté à l'unanimité.

1- Travaux suite aux inondations du 18 au 20 juin 2013

Le Maire fait état des dégâts consécutifs à la crue du 18 juin. Une demande de fonds de solidarité a été effectuée. C'est le Ministère qui décidera du montant de l'enveloppe allouée avec un maximum de 80% de subventions sur les biens non assurables. Les devis en notre possession se chiffrent à 142.580 €. Ils concernent le parking de la salle des Fêtes, les accès aux parkings du camping et de la salle des Fêtes, le pourtour et l'accès à la piscine, l'aire de jeux, le nettoyage du terrain de sport et la station d'épuration. Les devis sont attendus dans les jours qui suivent. L'estimatif de la remise en état du chemin du Chèze à l'identique se monte à 277.500 €. Le conseil décide d'attendre de connaître le montant de l'enveloppe qui sera attribué à la commune et prendra ensuite les décisions.

Le devis de la Sogeba (142.580 €) est adopté par le Conseil.

Les dégâts se chiffrent in fine à plus de 400.000 €.

2- Délibérations budgétaires modificatives

Compte tenu des devis obtenus pour les travaux au camping, la ligne dépense de ce budget sera abondée de 100.000 €.

Idem pour le budget assainissement où les dépenses seront augmentées de 57.200 € Les dépenses du budget de l'eau sont augmentées de 7.500 €, toujours suite aux inondations.

Le budget des commerces voit sa ligne dépenses majorée de 2.000 € (travaux suite à reprise).

Le budget communal subit les méfaits de la crue et ce sont 100.000 € qu'il faudra ajouter aux dépenses initialement prévues.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces délibérations budgétaires modificatives.

3- Admission en non-valeur

Deux factures impayées d'eau et d'assainissement font l'objet d'admission en non-valeur. Le Conseil en prend acte.

4- Composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes

Dans le cadre des nouvelles règles pour la composition du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la répartition votée par la Communauté des Communes du Pays de Nay, qui fixe à 50 le total de sièges, les communes de moins de 2450 habitants ayant deux délégués et celles de plus de 2450 habitants, trois délégués.

5- Fusion des syndicats de la SEPAN et SAPAN:

Le Conseil Municipal approuve la fusion du syndicat « eau Pays de Nay (SEPAN) » et du syndicat « assainissement « Pays de Nay (SAPAN).

Il se prononce sur le périmètre proposé et sur le règlement du nouveau syndicat, et précise que l'alimentation en eau potable du village de même que son assainissement demeurent en régie communale.

6- Question diverse

Suite à deux ventes de maisons et d'un terrain agricole, la commune décide de ne pas préempter.

Séance du vendredi 4 Octobre 2013

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

- Mme Amaré qui donne procuration à Mme Malaganne
- Mme Lacau Marie-Claire qui donne procuration à M. Martell
- M. Péré qui donne procuration à M. Corsini
- M. Loustalot, excusé
- Mme Mouré

Secrétaire de séance : Michel Corsini

Lecture du Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2013 est faite par M. le Maire qui est adopté à l'unanimité.

1- Travaux de voirie : signature d'un marché à bons de commande

M. le Maire est autorisé à signer un marché à bons de commande avec l'Entreprise Colas dont les prix proposés ont été jugés intéressants par la commission compétente.

2- Subventions

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- Syndicat agricole : 100 €

- Chasse : 310 €

- Ski Club Nayais : 70 €

- Pompiers : 150 €

- Association Pinocchio: 350 €

- Lestelle-Sports-Culture-Loisir: 800 €

- Forme attitude bénéficiera d'une mise à disposition gratuite d'une salle

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité

3- Déclaration d'intention d'aliéner

Suite à la vente d'une maison sise Place Saint-Jean, le Conseil Municipal unanime décide de ne pas exercer son droit de préemption.

4- Cessions de baux

A partir du 1^{er} janvier 2014, deux cessions de baux prendront effet. Le premier concerne un agriculteur, le second un fonds de commerce

5- Contrat territorial du Pays de Nay

Ce contrat sera signer avec le Département, il concrétise les projets à réaliser pour les quatre années à venir, les travaux suivants ont été retenus : Toiture de l'église, Avenue de Bétharram, Voirie, Elargissement rue de la châtaigneraie, schéma directeur d'assainissement et plantation forêt communal.

6 Animations:

Patrick Dubois, clown-fantaisiste, sera l'animateur du goûter de Noël des enfants programmé le 22 décembre.

7 - Un contrat d'entretien

La proposition de la société Laumaillé est acceptée pour l'entretien des campanaires de l'église Saint Jean pour une durée de trois ans et un coût annuel de 195 € H.T.

8 - Délibération budgétaire modificative budget camp de tourisme

Un supplément de 1.500 € est nécessaire suite au contrôle effectué par Veritas et à la location d'outillage suite la crue du 18 juin.

9 – Prime annuelle de fin d'année

Les deux employées communales sous contrat aidé ou contrat d'avenir auront droit à la prime de fin d'année calculée au prorata des heures effectuées.

10- Remboursement assurance suite aux inondations de juin 2013

La SMACL, assureur de la Commune, remboursera 102.830 € sur les biens assurables (bâtiments et matériels) dont 79.886 € immédiatement pour un sinistre d'un montant de 144.504,50 €

11- Aide de l'Etat suite aux inondations :

Egalement, M. le Maire informe le Conseil qu'avant fin novembre la Commune ne saura pas le montant de l'enveloppe attribuée par l'Etat suite à la crue du 18 juin et que le déblocage de ces sommes devrait avoir lieu début 2014. Pour l'instant, seule une avance de 20.000 € a été attribuée par la Préfecture.

12- Nouveaux rythmes scolaires

M. le Maire rend compte au Conseil municipal le résumé de la réunion tenue à Pau sur la réforme des rythmes scolaires

Festivités estivales



Malgré un été morose - suite à la fermeture du camping dévasté par la crue du 18 juin - l'Office de Tourisme du Pays de Nay était présente place Saint-Jean durant les mois de juillet et août, en offrant l'apéritif aux touristes...et aux Lestellois et Lestelloises mais aussi et surtout en proposant diverses animations (chorales, danses, jeu de quilles...).

La toute nouvelle

équipe de football organisait un vide grenier le 14 juillet, couronné de succès.

Et pour terminer, les journées du patrimoine dont nous vous relatons par ailleurs les temps forts.

Festivités hivernales

Vous avez été nombreux à apprécier la dernière exposition de ''Lestelle Création'' au cours du mois de janvier dernier. La Commission Municipale d'Animation souhaite recommencer cette initiative lors de la prochaine soirée d'accueil des nouveaux arrivants prévue en janvier 2014.

Alors, à vos pinceaux, à vos objectifs, pour préparer la deuxième édition! Et faites vous connaître auprès de Mme Monique Duhourcau ou de M. Claude Lablée qui se chargeront de mettre en place cette manifestation. Toute aide supplémentaire sera la bienvenue.

Contacter:

Monique Duhourcau Tél: 06 70 20 17 97 monique.duhourcau@orange.fr; Claude Lablée: Tél 06 75 13 29 12 ou 05 59 71 92 45 lablee.claude@neuf.fr

Le Vieux-Logis récompensé lors de la soirée des talents du territoire du Pays de Nay

Salle des fêtes de Boeil-Bezing, 350 personnes sont venues applaudir, complimenter et assister à la remise des ''talents'' décernés par les journaux La République des Pyrénées et L'Eclair Pyrénées. Cette soirée, fort bien orchestrée au demeurant, saluait les talents d'un territoire en pleine évolution, résolument tourné vers l'avenir.

Dans le public, les élus locaux se comptaient fort nombreux, Denise Saint-Pé (Sauveterre de Béarn), Charles Pelanne (Garlin) avaient fait le déplacement tout comme Benoist Delage, Secrétaire Général de la Préfecture, également Sous-préfet de l'arrondissement de Pau. Ce dernier expliquant sa présence ainsi : "Si je viens souvent ici, c'est qu'il s'y passe des choses". Autour du Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay, Christian Petchot-Bacqué, un fort contingent d'élus de ce territoire prenait place dans la belle salle des fêtes de Boeil-Bezing.

Lauréats du trophée Vie économique, Francis et Marie-Pierre Gaye ont été récompensés pour avoir développé l'hôtel-restaurant Le Vieux Logis, continuant une belle aventure familiale entrepreneuriale qui en est à la troisième génération.

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'associe à cette distinction et félicite à son tour les acteurs de cette belle réussite familiale.



Photo archives: Repas du 3^{ème} âge

Visite ministérielle

Sébastien Le Foll, Ministre de l'Agriculture, est venu à Lestelle-Bétharram, vendredi 21 juin, à la rencontre des agriculteurs durement touchés, suite à la crue du 18 juin. Il s'est rendu d'abord voir les terrains de M. Cazajous à Nay puis s'est arrêté longuement à l'exploitation de la ferme Aubiès où il s'est entretenu avec les exploitants Clément et Denis.

A la Mairie, Bruno Loustalot s'est fait le porte-parole de cette profession mettant en avant les demandes de ses collègues.

Une visite jugée de bonne tenue par les agriculteurs présents qui ont pu s'exprimer et d'avis unanimes, ont été entendus.

Cette visite ministérielle était accueillie en mairie par Jean-Marie Berchon, le Maire et une importante délégation du Conseil Municipal. Etaient également présents : M. le Préfet Lionel Beffre, la députée Nathalie Chabanne, la Sénatrice Frédérique Espagnac, le Président de la Communauté de Communes et Conseiller Général de Nay-Est, Christian Petchot Bacqué, le Conseiller Général de Nay-Ouest, Jean Arriubergé, le Maire de Coarraze Jean Saint-Josse, le Maire de Nay, Guy Chabrout et de nombreux représentants des syndicats agricoles.



Journée du Patrimoine

A l'initiative de l'Office de Tourisme du Pays de Nay et de la Municipalité de Lestelle-Bétharram, samedi 14 septembre, plus de cent personnes friandes de culture et de connaissances locales honoraient de leur présence la journée du Patrimoine.

Dès 17 heures, Place Saint-Jean, cinq exposants proposaient des produits locaux : miel du hameau, fromage de chèvre, vins de jurançon et de madiran, produits régionaux... Produits qui avoisinaient les toiles de deux de nos artistes Lestelloises, Isabelle Parier et Monique Duhourcau.



A 20 heures (plus le quart d'heure béarnais), la visite pouvait commencer et il revenait à notre historien connu et reconnu, Yves Dubertrand d'entamer la visite par le Monument aux Morts. Après avoir livré ses connaissances sur le sujet, Michel Vignau, Recteur des Sanctuaires, prenait le relais pour présenter l'église Saint-Jean et son retable. Direction l'ancien cimetière, méconnu par bon nombre de nouveaux Lestellois, et explications intéressantes données

par Yves Dubertrand.

Entrecoupée de musique distillée par Thomas Baudoin et du passionnant conteur David Bordes, la visite occultait la charpente du Vieux Lavoir, timing oblige!

Notre guide, au joli prénom de Géraldine, menait la joyeuse cohorte jusqu'à Bétharram où Michel Vignau présentait le site de Bétharram, le Vieux Pont, le Sanctuaire, la chapelle agrémentée de somptueuses toiles, la fontaine Saint Roch. Courte pause à la Croix Mignou puis direction la maison Gervine. Assurément, l'une des plus vieilles bâtisses du village. La propriétaire des lieux Mme Duhourcau ouvrait grand les portes et la visite était assurée par sa fille et ses petites-filles.

La soirée du patrimoine prenait fin ... avant que la pluie n'arrive, avec l'apéritif offert par la municipalité.

En résumé, une agréable soirée de fin d'été où tout concourrait à aviver tous nos sens grâce à un cocktail d'artistes particulièrement bien choisis.

Les présents en redemandent.

Une centenaire à la maison de retraite

Si la moyenne d'un bon tiers de la maison de retraite de Bétharram dépasse les 90 ans, si le Père Canton reste le doyen de la commune en ayant dépassé les 100 ans depuis 3 ans et demi, Julie Domengé, la Directrice de l'établissement compte depuis septembre une centenaire en la personne de Marie-Thérèse Condou, Née le 30 août 1913, la pensionnaire de Bétharram a fêté son anniversaire entourée des siens, des résidents et du personnel de la maison de retraite, ainsi que du Maire Jean-Marie Berchon. Une fête bien sympathique attendait Marie-Thérèse couverte d'éloges dans les discours de la Directrice et du Maire qui, au nom du Conseil Municipal, lui remettait un bouquet de fleurs. Le Père Gillet approche lui-aussi ce cap : il fait bon vivre à Bétharram !



Julie Domengé et Jean-Marie Berchon aux côtés de la nouvelle centenaire

Un poste supplémentaire à l'école

L'école communale de Lestelle-Bétharram accueillait à la rentrée 82 enfants dont 36 en maternelle et 3 en liste d'attente. C'est cette classe qui pose problème, les parents d'élèves espérant au minimum un demi-poste supplémentaire. Pour montrer leur mécontentement, ils bloquaient l'accès de la maternelle jeudi matin 5 septembre à 9 heures, recevant le renfort du Maire, Jean-Marie Berchon. L'Inspecteur d'Académie joint par le premier magistrat donnait une réponse favorable samedi 7 septembre, en accordant un poste supplémentaire d'enseignant à l'école de Lestelle-Bétharram.



Les parents d'élèves bloquent l'accès de la maternelle

Repas du quartier Suberlanne...



Les résidents de Suberlanne, fidèles à la tradition maintenant bien établie, ont sacrifié à la coutume le premier dimanche de septembre en organisant leur repas de quartier. Sous un soleil radieux, jeunes et moins jeunes, passaient ainsi une bonne journée dans un décor qu'ils connaissent bien. En attendant la prochaine édition.

et de la Rue Peyrounat

Les riverains de la rue Peyrounat, petits et grands, se sont réunis dimanche 13 septembre autour d'une bonne table bien garnie aux bons soins des habitants de la rue. Histoire de tisser des liens encore plus amicaux entre voisins et amis, l'ambiance était à l'image du temps : beau fixe !



Une fois le rendez-vous pris pour l'année prochaine, tout le monde regagnait ses pénates, heureux et content de cette





Crue du Gave



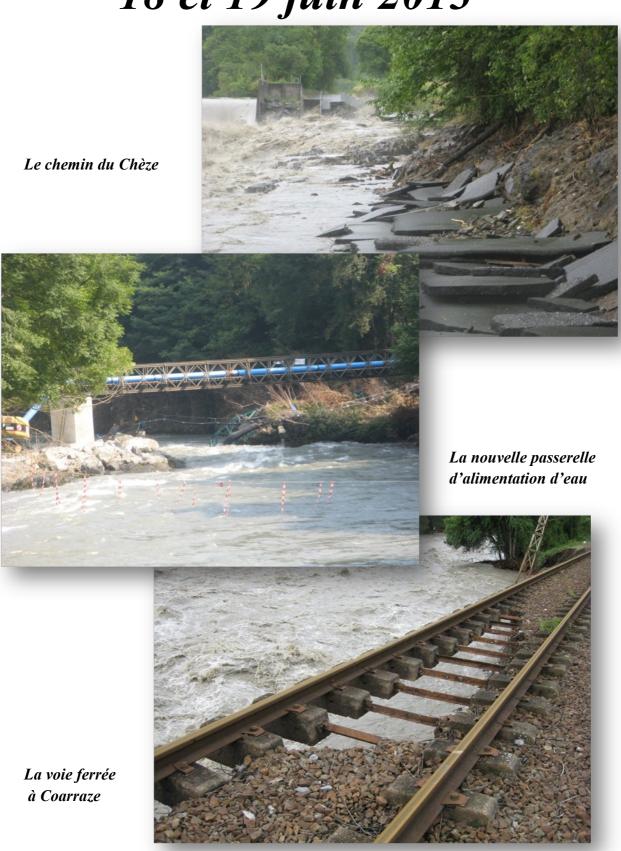
Le stade

La salle des fêtes



~ 14 ~

18 et 19 juin 2013



Corruda de Lestelle : record battu!



Dimanche 22 septembre, 220 participants – record battu! – se présentaient à la salle des fêtes du Saillet, pour prendre le départ d'une des deux courses mises sur pied par les organisateurs.

C'est donc sous une température idéale que ce trail dominical s'est déroulé, les coureurs bénéficiant d'un beau ciel bleu et d'une fraîcheur matinale appréciable.

La boucle de l'Isarce, 19 km, est remportée par Maxime Cazajous faisant cavalier seul quelques kilomètres seulement après le départ! Le vainqueur du jour est fin prêt pour disputer le championnat de France qui se déroulera à Gap très prochainement. Maxime Cazajous l'emporte devant Johann Cuyaubère (vainqueur 2012) et Dimitri Grudet, les trois garçons étant licenciés aux Givrés de Nay.

L'intégrale – 32km- revient également à un Nayais, Brice Delsouiller, qui devance ses compagnons d'échappée Benoit Cori, Guillaume Alfieri et Mathieu Somprou.

Chez les féminines, Gaëlle Ribière, lauréate en 2012, récidive devant Sophie Hauville et Lisa Dupin dans la première course alors que dans l'intégrale, la palme revient à Sandrine Beyssère, une habituée des podiums. Elle devance la lourdaise Véronique Douat et Nathalie Wurry.





L'Etoile Joyeuse

Chaque vendredi après-midi, les adhérents du Club du 3^{ème} âge prennent la direction de la rue Gaston de Foix où ils se réunissent dans leur local, afin de rompre la solitude ou le train - train quotidien. Sur le coup de 16 heures, les dames préparent un goûter pris en commun et lorsqu' il s'agit de fêter un anniversaire, les bouchées doubles sont de rigueur.

Animations:

Dimanche 21 juillet, un repas campagnard était servi au foyer du club et d'avis unanime, les cuisinières se sont montrées à la hauteur de l'événement, mijotant un repas apprécié de tous et toutes.



Entente du Piémont



Trente-trois licenciés seniors porteront les couleurs vertes et blanches du club dénommé Entente (Lestelle-Bétharram, du Piémont Montaut Asson). Quatorze et dirigeants les encadreront. Deux alignées depuis équipes sont dimanche 22 septembre : une à 11 et

En raison de la crue du gave, le terrain de Lestelle étant en réfection, les footballeurs seront à pied d'œuvre à Montaut. Ils pourront prendre droit de cité en janvier sur le terrain du Saillet.

Le premier entraînement des jeunes s'est déroulé à Montaut : 25 jeunes étaient présents à ce premier rendez-vous et nul doute que les effectifs grossiront au fil des jours.



Les jeunes gens, filles et garçons, nés en 2003 jusqu'en 2008 sont les bienvenus chaque mercredi au terrain de foot de Montaut. De même que ceux nés entre 1999 et 2002. Qu'on se le dise!

Renseignements: Jean Sépé Tél 06 34 76 29 85

Championnat

<u>Dimanche 22 septembre</u>, l'Entente du Piémont faisait ses grands débuts face à l'équipe 3 de la Vallée du Luy-Bournos. Victoire de l'Entente 4 à 0. Buts de Pierre Moussa, Franck Lagrave, Florent Balbine et Mathieu Mengelatte.

L'équipe à 7 affrontait Morlaàs. Courte défaite 3 à 2 malgré le but du Président Julio Gonzalez. <u>Dimanche 6 octobre</u>, nouvelle victoire à domicile face à l'équipe 2 de Nord-Est-Béarn (entente Simacourbe, Lannecaube...) 2 à 0. L'équipe II s'incline 4-6 contre Buzy

Coupe Vispaly

Pour le premier tour de cette coupe, exploit de l'Entente du Piémont qui s'impose 1 à 0 face à une formation opérant trois divisions au-dessus. De quoi encourager la jeune formation du président Julio Gonzalez.

Calendrier de l'Entente du Piémont Foot à XI

Dimanche 22 septembre : Vallée Luy Bournos3 - 0 Entente Piémont : 4 Dimanche 6 octobre : Entente Piémont - 2 Nord Est Béarn ²: **0** Dimanche 20 octobre : Taron Sevignac² **Entente Piémont** Dimanche 03 novembre : Entente Piémont Esman 3 Dimanche 10 novembre: Nay Vath Vielha 3 **Entente Piémont** Dimanche 15 décembre : Gan F.C.² **Entente Piémont** Dimanche 12 janvier : A. St Laurent Billère 3 **Entente Piémont** Dimanche 19 janvier : Entente Piémont Conchez Béarn Dimanche 2 février : Nord Est Béarn ² **Entente Piémont** Dimanche 9 février : Entente Piémont Taron Sevignac² Dimanche 2 mars : Esman 3 **Entente Piémont** Dimanche 16 mars : Entente Piémont Nay Vath Vielha 3 Gan F.C.² Dimanche 13 avril : Entente Piémont Dimanche 27 avril : Entente Piémont A. St Laurent Billère3 Dimanche 4 mai : Conchez Béarn **Entente Piémont** Dimanche 25 mai : Entente Piémont Vallée Luy Bournos 3

Calendrier de l'Entente du Piémont Foot à VII

Buzy F.C. Dimanche 6 octobre : Entente Piémont - 4 - 6 Dimanche 20 octobre : Arthez d'Asson² **Entente Piémont** Dimanche 03 novembre : · Entente Piémont Luv de Béarn F.C. 4 Dimanche 1 décembre : Entente Piémont A.S.M.U.R. 3 Dimanche 15 décembre : Poey d'Oloron **Entente Piémont** Dimanche 12 janvier : Mirepeix **Entente Piémont** Dimanche 19 janvier : Entente Piémont Ledeuix/Escout Dimanche 2 février : Buzy F.C. **Entente Piémont** Dimanche 9 février : Entente Piémont Arthez d'Asson² Dimanche 2 mars : Luy de Béarn F.C. 4 **Entente Piémont** : A.S.M.U.R 3 Dimanche 6 avril **Entente Piémont** Dimanche 13 avril : Entente Piémont Poev d' Oloron Dimanche 27 avril : Entente Piémont Mirepeix Dimanche 4 mai Entente Piémont : Ledeuix/Escout

FORME ATTITUDE

votre association de remise en forme

Forme Attitude est une association lestelloise qui, avec près de 70 adhérents, fêtera ses deux ans en février 2014.

Elle a pour vocation de vous mettre, remettre ou maintenir en forme par des activités physiques douces dans une ambiance conviviale.

Elle s'adresse donc au plus grand nombre sur le plan des capacités physiques.

Notre finalité est aussi de rendre les activités accessibles sur le plan financier grâce à des tarifs à la portée de tous.

Quelles sont nos activités ?

→ Des cours collectifs qui ont lieu salle de l'Isarce à Lestelle

Le mercredi:

- Ateliers du dos de 18 h 15 à 19 h 15
- Pilates de 19 h 15 à 20 h 15

Le samedi:

- Gym douce de 10 h 00 à 11 h 00
- Pilates de 11 h 00 à 12 h 00

→ Forme Attitude c'est aussi de la Marche Nordique

Les sorties ont lieu les mercredi en début d'après midi et le samedi après midi ou le dimanche pour des balades plus longues et hors région.

Comment faire pour pratiquer?

Pour nous rejoindre il vous suffit d'essayer, et vous adopterez!

Une séance d'essai, donc, sur l'activité de votre choix puis vous pourrez participer aux cours et aux sorties soit en adhérant à l'association (20 euros à l'année et 3 euros la séance ou 30 euros la carte de 10), soit sans adhérer (5 euros la séance).

Qui sommes nous?

Florence et François, éducatrice sportive et moniteur de marche nordique.

Florence: 06.11.55.86.91 François: 06.72.80.95.97

Adresse mail : <u>forme.attitude@orange.fr</u>

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Notre motivation est de vous aider à vous sentir mieux.







LESTELLE SPORT CULTURE LOISIR



Bilan 2012-2013



LSCL a obtenu l'agrément Sport du Ministère.

Randonnée pédestre

Les sorties du dimanche matin ont permis aux participants de visiter l'essentiel du massif Saint-Péen et Lourdais.

Pic du Montaigu, cirque d'Ansabère et col d'Anie ont été visités lors de randonnées organisées sur la journée.

Randonnée cycliste

La participation a varié de deux à huit cyclos le samedi.

Le kilométrage varie de 500 à 2500 kms selon la disponibilité des participants.

Les sorties se sont déroulées sur des parcours vallonnés, sportifs et néanmoins accessibles à tous.

Marie-Blanque, Soulor et Spandelles sont les trois cols gravis cet été par nos cyclos.

Saison 2013-2014

Randonnée pédestre

La formule « randonnée en montagne » est reconduite. Ces sorties sont organisées à l'occasion des beaux jours. Les parcours empruntés au cours de l'hiver servent d'entrainement. Une bonne façon d'allier activité physique et convivialité.



Randonnée cycliste

Les sorties en groupe du samedi observeront une coupure du 26 octobre à la fin de l'année. La reprise est prévue mi-janvier 2014, le peloton sera toujours conduit par Michel Gentillet.

Rugby scolaire

L'activité périscolaire « Rugby » menée auprès des collégiens de Bétharram continue pour l'année scolaire 2013-2014 selon la convention passée entre l'établissement scolaire et Lestelle SCL.

LSCL prend donc le relais de l'AGLXIII et ce, malgré l'arrêt du subventionnement ministériel aux actions menées dans les établissements situés hors « zone de revitalisation rurale » (ZRR).





C'est la nouveauté 2013-2014 : Le badminton sera pratiqué le samedi matin, pendant une heure, à la salle de sport de l'ensemble scolaire de Bétharram.

Thierry Péré organisera cette activité.

Adhérer à l'association

Pour être adhérent et participer aux activités proposées par l'association, une licence sportive souscrite auprès de la Fédération du Sport en Milieu Rural (FNSMR) est nécessaire.

Le certificat médical de non contre-indication aux activités pratiquées au sein de l'association est obligatoire, en particulier pour la prise en compte par l'assurance d'un

éventuel dommage subi ou causé par l'adhérent.

L'adhérent règle une cotisation (15 €) et participe, dans les conditions émises ci-dessus, aux activités de son choix.

Pour tout renseignement : Yves Péré, tél 05 59 21 69 94.



LESTELLE BETHARRAM / IGON, le Beau Rameau La montagne gagne les élèves de Lestelle-Bétharram et Igon!

Depuis la rentrée, 25 élèves de l'ensemble scolaire du Beau Rameau à Lestelle-Bétharram et Igon participent au programme *Etudes et Activités de Découverte de la Montagne (EADM)* qui offre dans le milieu scolaire classique une alternative aux collégiens et lycéens visant la réussite aux examens et leur orientation mais désireux de garder une place de choix pour leurs passions sportives et activités de montagne. L'originalité de ce projet porté par les enseignants A.Martin et R.Cassaro réside dans le fait d'associer au cursus scolaire un programme varié d'activités sportives, culturelles et de formations de montagne.

Concilier réussite scolaire et sa passion pour les sports de montagne, c'est possible.

Le temps scolaire aménagé offre des créneaux pour s'adonner à ces différentes pratiques au rythme des saisons, du débutant au confirmé, de la découverte à la compétition. Chaque semaine, de nombreuses activités péri- éducatives sont proposées aux collégiens qui sont rejoints par les lycéens le mercredi après-midi. Les élèves découvrent et pratiquent des activités sportives (randonnée, VTT, ski, snowboard, raquettes, spéléologie, escalade, canoë-kayak ...), acquièrent et approfondissent une culture « montagne » (connaissance de la faune, de la flore, du patrimoine naturel et historique, pastoralisme, prise de conscience et gestion des risques ...). Et dans le cadre de l'option Découverte Professionnelle, les élèves de 3ème sont informés des formations et des métiers liés à ce milieu dans lequel ils effectueront un stage d'immersion.

Au-delà des effets essentiels de la pratique du sport pour la santé, ces activités permettent aux élèves de développer et de renforcer des aptitudes personnelles qu'ils pourront réinvestir dans leur scolarité : solidarité et esprit de groupe, autonomie et responsabilité, goût de l'effort et dépassement de soi, sens de l'engagement et respect de soi et des autres.

En fin d'année, les élèves de cette « Section Montagne » participeront à une aventure collective : la traversé des Pyrénées d'Ouest en Est par le GR10.



Photo d'Anthony Batista

Randonné le long du Gave de Pau pour constater les conséquences de la crue de juin dernier

Les élèves du Beau Rameau à Festiv'arts

Chaque année les élèves de l'atelier arts créatifs et de couture du Collège Le Beau Rameau présentent leur réalisation à Festiv'arts d'Arros Nay.

Depuis plusieurs semaines, ils travaillaient sur le thème « gourmandise ». A l'aide de matériaux de récupération, ils ont fabriqué « un gâteau glacé aux mots gourmands et sa recette poétique »

Ce dernier a pu être exposé tout le week-end dans les rues du village d'Arros Nay et a remporté un vif succès auprès du public.

Les élèves de couture ont quant à eux confectionné des poupées de chiffon gourmandes, éléments de décorations du gâteau.

Pendant les ateliers arts créatifs animés par mesdames Bonnet et Ségot, ils sont initiés à toutes sortes de techniques (modelage, cartonnage ...)

Ils ont notamment réalisé le logo du collège en mosaïque et un grand panneau peint pour l'entrée de leur établissement.

L'activité couture animée par Mme Castéran, connaît quant à elle, un succès toujours renouvelé.

Bravo et merci aux élèves pour leur investissement et leur participation.





Les arts créatifs et la couture

Ensemble scolaire du Beau Rameau : Ouverture à l'international

Dans le cadre d'une plus grande ouverture à l'international et à l'initiative du chef d'établissement de l'ensemble scolaire le Beau-Rameau, des élèves du lycée général et de bac professionnel commerce et esthétique ont passé l'examen du TOEIC Bridge.

Sous la houlette de leurs professeurs de langue, ils se sont soumis avec entrain à cette épreuve. Ce test d'une durée de 1 h 30 certifie les compétences de compréhension orale et écrite en anglais général. La certification délivrée est au niveau international la reconnaissance d'un bon niveau de compréhension orale et écrite. Il est aussi la référence en matière d'évaluation en langue anglaise utilisée dans un contexte professionnel.

Une première qui ne sera pas sans lendemain.



Histoire de football : le but de Jean Peytrin

La pratique du football à Lestelle-Bétharram ne date pas d'aujourd'hui Il y a plus de 50 ans, de nombreux gamins, élèves à Bétharram, taquinaient le ballon. Plutôt bien, nous a-t'on assurés. Notre histoire – véridique, même s'il y a prescription – se déroule à Aubertin. Les scolaires de Bétharram disputent la Coupe des Vignerons mise sur pied par l'abbé Cabanne, curé d'Aubertin. Chaque jeudi après-midi de compétition, ils passent avec succès tour après tour et se retrouvent en finale. Le grand jour arrive et l'on peut imaginer que ces jeunes gens s'apprêtant à disputer une première finale, sont raides et pâles comme des cierges de Pâques que l'abbé Cabanne aurait oublié d'allumer!

Justement, l'abbé Cabanne arbitre cette ultime rencontre qui va décider de ceux qui auront le droit de boire dans cette Coupe des Vignerons, la bien nommée. Et son impartialité ne fait aucun doute!

C'est donc avec un moral à toute épreuve que les scolaires du village se rendent à Aubertin et, en plus de l'encadrement, ils peuvent compter sur un supporter hors-pair : Jean Peytrin. Pour ceux qui ne connaissent pas l'ami Jean, c'est le monsieur que vous voyez balayer tous les jours le parvis et les abords des Sanctuaires, rendant le site nickel chrome pour les visiteurs. Surnommé affectueusement 'Balai d'Or' par les Bétharramites, Jean Peytrin est un personnage sympathique, toujours de bonne humeur et fidèle à Bétharram. Ce jour de finale, Jean arpente le terrain derrière les buts adverses. Non pas qu'il cherche à distraire le goal mais pour encourager ses favoris. Le score demeure vierge, le cœur de Jean cogne fort et l'issue de ce match va tenir d'un caprice, d'un tour de loterie voire d'un miracle.

Jean Peytrin s'adosse alors contre le montant vertical des buts adverses (ce qui est répréhensible et interdit!). Soudain, le tir d'un attaquant de Bétharram va échouer de peu contre ce montant. Sauf que Jean, du plat du pied, dévie le ballon qui entre dans les buts. L'abbé Cabanne dont la condition physique n'était pas son point fort, est à cet instant-là au milieu du terrain et ne peut s'apercevoir de la supercherie. Il valide le but dans un brouhaha que l'on devine. Mais la voix de l'abbé Cabanne étant impénétrable, Bétharram gagne 1 à 0 et remporte la Coupe des Vignerons!



A Noter...

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 30.

2 05.59.61.93.59

Permanence des élus le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat Vous pourrez joindre :

Le Maire :	M. Jean-Marie BERCHON	2 06.85.05.53.19
1 ^{er} adjoint:	M. Michel CORSINI	2 06.75.86.87.11
2 ^{ème} adjoint	M. Jean SÉPÉ	2 06.34.76.29.85
3 ^{ème} adjoint :	M. Alain GRACIAA	2 06.87.92.09.82
4 ^{ème} adjoint :	Mme Anne-Marie MALAGANNE	2 05.59.71.92.27

Divagation des Chiens:

Malgré plusieurs rappels à l'ordre, certains chiens continuent d'errer dans les rues du village. Désormais, tout chien divaguant sur la voie publique (avec ou sans collier) sera amené à la fourrière, aux frais du propriétaire, sans autre forme de préavis (arrêté du maire de Février 2009)

Inscription sur les listes électorales :

Toutes les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales peuvent le faire, en Mairie, jusqu'au 31 décembre 2012 inclus, dernier délai.

La participation des citoyens de l'Union Européenne résidant en France, à l'élaboration des représentants français au Parlement Européen et aux élections municipales, est subordonnée à l'inscription sur la liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces deux élections.

La demande d'inscription sera reçue du 1er septembre au 31 décembre de l'année en cours, en Mairie où les intéressés devront se présenter munis de toutes pièces justifiant leur qualité d'électeur. Elle peut également être effectuée sur internet : https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html

L'inscription sur l'une des listes ne vaut pas l'inscription sur la seconde. En cas de doute, vous mettre en rapport avec le secrétariat de Mairie.

Etat Civil

Naissances:

Sohan BUNALES THÉAUX	Juin 2013			
Axel TAPIE	Juillet 2013			
Kayna BUISSON COLOMBET	Août 2013			
Mariages:				
Christophe LANNES-LACROUTS /Julie Denise DUMEREAU 22	2 Juin 2013			
Jean-Yves Charles PAUPERT / Sophie BIDEGAIMBERRY 10	Août 2013			
Christian Paul Albert BLANCEY/ Jean-Michel CURTO 24	Août 2013			
Yannick Roger DOUSSINE / Nadine LORDON	Septembre 2013			
Décès :				
Ludovic Jean-Pierre Claude FEUGUERAY	Juillet 2013			
Pierre ETCHEVERRY	Septembre 2013			

Dates à retenir

-	Goûter de Noël des enfants de la Commune	22 Décembre 2013
-	Repas des anciens	5 janvier 2014
_	Concert du Nouvel An	19 janvier 2014

LUDOTHEQUE DES 2 GAVES

16, rue du Docteur Talamon - 64800 NAY



Pour tout renseignement 05 59 71 10 54 ou au 05 59 06 54 57